

Donné par le
mairie le 11/10/13¹

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

↓
MM

pour
enregistrement
OK

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil dix, le 13 janvier, le Conseil Municipal de LAPS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe CHOUVY, Maire.

OBJET :

Date de convocation : 6 janvier

Approbation
Plan de Zonage
d'Assainissement

PRESENTS : MM. CHOUVY, GATIGNOL, CHASSAING, Mmes
DIJON-GOULEME, SEGAUD, VISSERIAS, MM. VOISSET,
ZYBER.

Absent : MM. BAYOL, CATHAUD, Mme DELOISON
Secrétaire de séance : H. SEGAUD

Par délibération du 5 juillet 2008, le Conseil municipal de Laps a prescrit l'élaboration d'une étude de zonage d'assainissement à appliquer sur la totalité du territoire communal.

Cette procédure a été engagée le 24 novembre 2008 par le Cabinet SAFEGE.

Lors de plusieurs réunions de travail, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du projet.

Le projet est achevé et comprend les documents suivants :

- Rapport - Notice de zonage,
- Cartes de zonage.

Le projet de zonage d'assainissement a été élaboré conformément aux obligations légales.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 35 de la loi sur l'eau de 1992,

Vu la délibération du 5 juillet 2008 prescrivant l'élaboration d'une étude de zonage d'assainissement,

Vu la tenue d'une réunion publique le 6 mai 2009 présentant cette étude,

Vu le dossier d'étude de zonage d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 juin 2009 approuvant le projet d'étude de Zonage,

Vu l'arrêté municipal en date du 14 août 2009 prescrivant la mise à enquête publique du Zonage d'Assainissement du 29 septembre au 28 octobre 2009 inclus,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur,

Après avoir entendu en séance l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR

APPROUVE le Plan de Zonage d'Assainissement tel qu'il a été annexé à la présente délibération.

PRECISE que :

- * la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département,

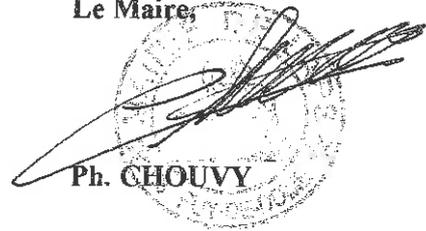


* la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en préfecture et l'accomplissement des mesures de publicités.

Le **PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT** est tenu à disposition du public à la Mairie de Laps aux jours et horaires d'ouverture au public soit les mardis de 16 h à 19 h, les mercredis de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h, les vendredis de 10 h à 12 h.

Fait et délibéré, le 13 janvier 2010,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Ph. CHOUVY

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

18 JAN. 2010

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND





DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
COMMUNE DE LAPS

REÇU À LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME
18 JAN. 2010
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

CARTE DE ZONAGE

Le commissaire enquêteur,
André FONTGONNE

12/1/2008	J. MOLLIER	Première saisie	O. JOURNIAC
Ind.	Date	Nom	Modification
Fond de Plan dressé par : SAFEGE		Nom de fichier : ORCC1008_ZON.dwg	

ETUDE DE ZONAGE

Numéro de plan	3
Numéro d'étude	ORCC1018
Echelle	1/5 000
Chef de projet	O. JOURNIAC

Agence de CHAMALIERES
74 bis, Avenue des Thermes B.P. 93
63404 CHAMALIERES CEDEX
Tél. 04 73 19 59 80
Fax. 04 73 19 59 89
E-mail. Agence.Chamaliere@safega.fr

LEGENDE
 Limite du périmètre d'assainissement collectif futur